

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du 19 juin 2018 à 18h30

Convocation en date du 14 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes **COSTA Chantale, COLAZZO Ginette, MARAIS Michelle, JOUANDANE Juliette**

Ms LESICKI André, SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, VIALTAIX François, MARAIS Eric, AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, TINDILLERE Alain

Absents : **REGERAT Sophie**

Pouvoirs : **MICHEL Josiane pour MARAIS Michelle**
VAUZELLE Martine pour COLAZZO Ginette

Secrétaire de séance : **MARAIS Eric**

Assistait : **MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie**

2018-06-06 Contrat Parcours Emplois Compétence – Cadre des CUI-CAE

Rapporteur : Thierry PENTHIER

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01/09/2018

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat : Mission locale.

Monsieur le Maire demande donc l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale de Montluçon et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- **DECIDE** de créer un poste d'animation à compter du 01/09/2018 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine annualisées

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Monsieur le Maire explique avoir reçu 4 candidatures et en avoir sélectionné une sur les conseils de Mme Merceret, Directrice du Centre Social de st Martinien. Il souligne l'importance et la qualité des échanges avec le Centre Social qui proposera à la personne recrutée un complément de travail.

La personne recrutée entrera en formation durant son année sous contrat, en vue d'obtenir le BAFA.

Informations

- Courrier : Monsieur le Maire a donné lecture du courrier de Mme Gagnepain Nicole, habitant le Breuil au sujet de la taille du tilleul du Breuil.
- Conseil d'Ecole : Ouverture d'une 4^{ème} classe. La ville de Montluçon a été sollicitée pour un prêt de mobilier scolaire pour équiper la classe. La nouvelle enseignante a été nommée, il s'agit de Mme Couturier Annick. L'effectif pour la rentrée prochaine est stable : 80 enfants (+ ou – 1) (9 PS, 10 MS, 8 GS, 10 CP, 6 CE1, 14 CE2, 13 CMI et 10 CM2). Un projet de voyage au bord de la mer est en cours de réflexion, le prix reste important. La kermesse annuelle aura lieu le 29 juin à 15h30 au CACS.
- Facebook « Mairie de Lignerolles » : il fonctionne très bien. Monsieur le Maire souligne la qualité des textes.

Fin de la séance : 19h00